



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE SAINTES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 5 octobre 2022

Date de convocation : jeudi 29 septembre 2022

Délibération n° CC_2022_155
Nomenclature : 7.1.2

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 54

Votants : 45

Pouvoirs :

Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE à M. Pierre

DIETZ, M. Philippe CREACHCADEC à Mme

Véronique CAMBON, M. Joël TERRIEN à Mme

Marie-Line CHEMINADE

Ne prend pas part au vote : 12

OBJET : EPIC Office de Tourisme de Saintes et de Saintonge - Approbation du compte administratif 2021

Le 5 octobre 2022, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de SAINTES, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni Salle du Conseil Communautaire au siège de la CDA de Saintes, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, M. Bernard CHAIGNEAU, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Annie GRELET, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Jean-Michel ROUGER, Mme Aurore DESCHAMPS, M. Alain MARGAT, M. Eric BIGOT, M. Gaby TOUZINAUD, M. Pascal GILLARD, M. Francis GRELLIER, Mme Claudine BRUNETEAU, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINIAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Cyrille BLATTES, M. Alexandre GRENOT, M. Jean-Claude CHAUVET, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, M. Pierre TUAL, Mme Martine MIRANDE, M. David MUSSEAU, M. Bernard COMBEAU, Mme Mireille ANDRE, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, M. Ammar BERDAI, Mme Florence BETIZEAU, M. Philippe CALLAUD, Mme Véronique CAMBON, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Laurent DAVIET, Mme Dominique DEREN, M. Pierre DIETZ, M. Jean-Philippe MACHON, M. Pierre MAUDOUX, Mme Evelyne PARISI, M. Jean-Pierre ROUDIER, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, Mme Amanda LESPINASSE, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Michel ROUX, M. Patrick PAYET, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

M. Stéphane TAILLASSON, M. Rémy CATROU, M. Charles DELCROIX, M. François EHLINGER, Mme Véronique TORCHUT, Mme Céline VIOLLET, M. Pierre HERVE

Secrétaire de séance : M. Bernard CHAIGNEAU

RAPPORT

Le rapporteur expose que l'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. À la clôture de l'exercice budgétaire, il établit le Compte Administratif du Budget Principal.

Le Compte Administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du Budget Primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il présente les résultats comptables de l'exercice. Il est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête

définitivement par un vote avant le 30 Juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'exercice 2021 fait apparaître un résultat annuel de + 112 820,93 €. Le résultat antérieur reporté 2020 était de + 314 147,13 €.

Selon le déficit d'investissement cumulé de - 7 398,48 € et le résultat d'exploitation de + 426 968,06 €, le résultat à reporter en recettes cumulées de fonctionnement à la clôture de l'exercice au 31 Décembre 2021 s'élève ainsi à + 419 569,58 €.

Les dépenses réelles sont réalisées à 61,78 %.

- Les charges à caractère général présentent un taux de réalisation de 53,22 %
- Les dépenses de personnel sont réalisées à 80,06 %

Les recettes réelles sont réalisées quant à elles à 100,96 %.

1. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 673 076,15 € en 2021

	Budget 2021	Réalizations 2021
Charges à caractère général (011)	460 470,00 €	245 061,95 €
Charges de personnel et Frais (012)	519 850,00 €	416 157,90 €
Autres charges de gestion courante (65)	10,00 €	1,53 €
Charges exceptionnelles (67)	1 000,00 €	465,00 €
Impôts sur les bénéfices et assimilés (69)	3 000,00 €	0,00 €
Dépenses imprévues (022)	75 766,78 €	0,00 €
Virement à section d'investissement (023)	12 900,35 €	0,00 €
Opération d'ordre de transfert (042)	16 500,00 €	11 389,77 €
TOTAUX	1 089 497,13 €	673 076,15 €

Les dépenses du chapitre 011 - Charges à caractère général - s'élèvent en 2021 à 245 061,95 € (Budget 2021 : 460 470,00 €).

La réalisation budgétaire est la suivante pour les postes principaux :

- Les achats d'études et de prestations de services (compte 604) pour 58 621,65 € et notamment les achats de prestations du service Commercialisation.
- Les loyers (compte 6132) pour 21 536,49 € (Place Bassompierre, Place Saint-Pierre et le Batià).
- La maintenance (compte 6156) pour 7 945,00 € informatique, téléphone, logiciels métier, photocopieur.
- Les frais d'annonces et insertions (compte 6231) pour 43 698,73 €, (campagne de communication).
- Les catalogues et imprimés (compte 6236) pour 31 368,39 € (éditions touristiques de l'OT).
- Les frais d'affranchissement (compte 6261) pour 4 574,61 €.
- Les frais de télécommunications (compte 6262) pour 9 606,25 €.
- Les frais de nettoyage des locaux (compte 6283) pour 9 129,74 €.
- La cotisation foncière des entreprises (CFE), les taxes foncières et autres impôts locaux (compte 635) pour 5 328,80 €.

Les dépenses du chapitre 012 - Charges de personnel - s'élèvent à 416 157,90 € (Budget 2021 : 519 850,00 €), 7 agents permanents à temps plein, 2 agents permanents à temps partiel, 1 guide conférencier à temps partiel, 5 saisonniers. D'autres dépenses impactent ce chapitre tels que les chèques déjeuners et la médecine du travail.

Les autres charges de fonctionnement sont composées :

- Du chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections pour 11 389,77 € pour les amortissements.
- Du chapitre 67 - Autres charges (charges exceptionnelles) pour 465,00 € (différence de taux de taxation TVA).

2. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à + 785 897,08 €

Les recettes du chapitre 70 - Produits des services s'élèvent à 122 190,78 € (Budget 2021 : 132 750,00 €)

Ce chapitre comprend principalement :

- Les recettes des ventes des activités commerciales, visites guidées, réceptif, gabare, bateaux électriques et les ventes d'espaces publicitaires (compte 706) pour 111 556,39 €.
- Les recettes des ventes de marchandises, produits boutique et billetterie (compte 707) pour 3 042,49 €.
- Les commissions et courtages (compte 7082) pour 7 591,90 €, accordées par les prestataires pour la prestation de vente de leurs produits.

Les recettes du chapitre 74 - Subventions d'exploitation - s'élèvent à 478 970,00 € (Budget 2021 : 492 500,00 €)

Les principales recettes sont constituées :

- De la subvention perçue de la Collectivité (compte 74) pour 477 370,00 €.
- De la subvention perçue de la Région (compte 74) pour 1 600,00 €.

Les autres recettes de cette section de fonctionnement sont constituées :

- Du chapitre 013 - Atténuation de charges pour 5 839,14 € € (Budget 2021 : 0,00 €). Ces recettes concernent les indemnités journalières et la variation de stock.
- Du chapitre 75 - Autres produits de gestion courante pour 177 529,41 € (Budget 2021 : 150 000,00 €), dont le reversement de la taxe de séjour par la Collectivité pour 177 528,62 €.
- Du chapitre 77 - Produits exceptionnels pour 1 367,75 € (Budget 2021 : 100,00 €). Il s'agit principalement du remboursement par l'assurance suite aux inondations.

SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les dépenses d'investissement sont de 30 587,90 €

Les principales dépenses se répartissent ainsi :

- Le Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles pour 8 055,00 €.
- Le Chapitre 21 - Immobilisations corporelles pour 22 532,90 € pour le renouvellement de l'équipement informatique et le mobilier de l'accueil.

2. Les recettes d'investissement sont de 11 389,77 €

Les principales recettes se répartissent ainsi :

- Le Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections pour 11 389,77 € pour les amortissements.

Il est proposé d'approuver le compte administratif pour l'exercice 2021 du budget de l'EPIC « Office de Tourisme de Saintes et de la Saintonge »

Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-11, R.2221-2 et suivants, R.2221-22 et R.2221-28,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu la délibération n° 2019-64 du Conseil Communautaire de la CDA de Saintes en date du 23 mai 2019 portant modification du statut juridique et des modalités d'organisation de l'Office de Tourisme de Saintes et de la Saintonge et créant un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC),

Vu les statuts de l'EPIC « Office de Tourisme de Saintes et de la Saintonge » et notamment l'article 9 qui précise que la clôture des comptes de l'exercice écoulé est présentée par le Président au Comité de Direction qui en délibère et que le budget et les comptes sont soumis après délibération du Comité de Direction à l'approbation du Conseil Communautaire,

Vu la délibération n° 2022-11 de l'EPIC « Office de Tourisme de Saintes et de la Saintonge » du 14 juin 2022 approuvant le Compte de Gestion 2021 par les membres du Comité de Direction,

Vu la délibération n° 2022-12 de l'EPIC « Office de Tourisme de Saintes et de la Saintonge » du 14 juin 2022 approuvant le Compte Administratif 2021 par les membres du Comité de Direction,

Considérant le Budget Primitif de l'exercice 2021, le Budget Supplémentaire et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres relatifs aux créances à recouvrer, les mandats relatifs aux dépenses réalisées, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats,

Considérant la conformité du Compte de Gestion avec la comptabilité de l'ordonnateur,

Considérant la conformité du Compte Administratif avec la comptabilité de l'ordonnateur,

Il est proposé au Conseil Communautaire,

- de procéder à l'approbation du Compte Administratif pour l'exercice 2021 du budget de l'EPIC « Office de Tourisme de Saintes et de la Saintonge » selon les résultats des différentes sections budgétaires comme suit :

**BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET
DU 1^{er} JANVIER 2021 AU 31 DÉCEMBRE 2021**

	Réalizations		Restes à réaliser	
	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement	Section d'Investissement	
Recettes de l'exercice	+ 785 897,08 €	+ 11 389,77 €	-	-
Dépenses de l'exercice	- 673 076,15 €	- 30 587,90 €	-	-
Résultats de l'exercice	+ 112 820,93 €	- 19 198,13 €	-	
Solde des restes à réaliser	-		-	-
Résultats antérieurs reportés	+ 314 147,13 €	11 799,65 €	"	
Résultats de clôture	+ 426 968,06 €	- 7 398,47 €		

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,


ADOpte à la majorité l'ensemble de cette proposition par :

- 44 Voix pour
- 0 Voix contre
- 1 Abstention (M. Pierre DIETZ au nom de Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE)
- 12 élus ne prennent pas part au vote (M. Gérard PERRIN, M. Gaby TOUZINAUD, M. Joseph DE MINIAC, M. Alexandre GRENOT, Mme Agnès POTTIER, M. Frédéric ROUAN, M. Jean-Marc AUDOUIN, Mme Marie-Line CHEMINADE, Mme Evelyne PARISI, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, M. Patrick PAYET, Mme Françoise LIBOUREL)

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Bruno DRAPRON



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.